



515, rue Léopold Le Hon  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél. 04 74 22 84 50  
contact@aindex.fr

## **U.D.A.F. 71**

### **UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE SAONE ET LOIRE**

Exercice clos le 31 décembre 2018

#### **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**UNION DEPARTEMENTALE DES  
ASSOCIATIONS FAMILIALES DE  
SAONE ET LOIRE  
35 ter rue de l'Héritan  
71010 - MACON**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2018**

Aux membres de l'association,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE SAONE ET LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne les comptes de majeurs protégés ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

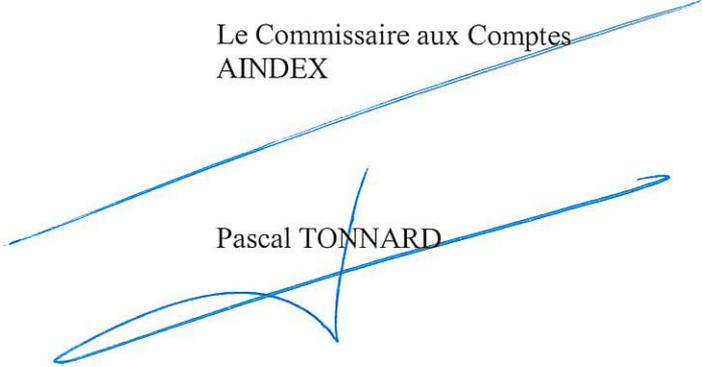
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOURG EN BRESSE, le 17 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes  
AINDEX



Pascal TONNARD

## Comptes annuels 2018

ACTIF	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amot. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres	178 701.65	17 461.88	1 240.57	6 462.09
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	3.00			
Constructions	4 687 504.48	1 904 157.36	2 783 347.12	2 965 449.84
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	829 591.71	768 375.80	61 215.91	72 413.13
Immobilisations corporelles en cours	16 997.96		16 997.96	15 178.96
Avances et acomptes	771 122.93		771 122.93	
Immobilisations financières :				
Participations	240 992.00		240 992.00	41 192.00
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	18 374.28		18 374.28	18 822.80
<b>Total 1</b>	<b>6 743 288.01</b>	<b>2 849 997.24</b>	<b>3 893 290.77</b>	<b>3 119 518.82</b>
Comptes de liaison (2)	1 192 964.11		1 192 964.11	1 177 663.89
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 412.69		11 412.69	10 626.24
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	206.14		206.14	39.88
Autres	128 470 415.57		128 470 415.57	122 558 441.72
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres	865 000.00		865 000.00	1 365 000.00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 253 652.06		2 253 652.06	1 842 215.28
Charges constatées d'avance	16 697.16		16 697.16	44 833.07
<b>Total 3</b>	<b>131 617 383.62</b>		<b>131 617 383.62</b>	<b>125 821 156.19</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecart de conversion actif (6)				
<b>Total général (0+1+2+3+4+5)</b>	<b>139 553 635.74</b>	<b>2 849 997.24</b>	<b>136 703 638.50</b>	<b>130 118 338.90</b>

## Comptes annuels 2018

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	557 821.42	541 390.29
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	240 278.10	239 835.62
Report à nouveau	1 009 614.85	871 444.10
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	119 017.49	138 613.23
Subventions d'investissement	1 915.00	1 915.00
Provisions réglementées		
<b>Total 1</b>	<b>1 928 646.86</b>	<b>1 793 198.24</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	247 223.80	271 820.97
Provisions pour charges	1 003 200.22	1 026 166.14
<b>Total 2</b>	<b>1 250 424.02</b>	<b>1 297 987.11</b>
Comptes de liaison (3)	1 192 964.11	1 177 663.89
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 936 814.53	2 311 358.29
Emprunts et dettes financières diverses	11 980.58	12 508.32
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 225.31	195 925.38
Dettes fiscales et sociales	934 171.88	872 058.81
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 602.96	15 178.96
Autres dettes	128 294 808.25	122 442 459.90
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total 4</b>	<b>132 331 603.51</b>	<b>125 849 489.66</b>
Ecart de conversion passif (5)		
<b>Total général (1+2+3+4)</b>	<b>136 703 638.50</b>	<b>130 118 338.90</b>

AINDEX  
Commissaire aux Comptes

## Comptes annuels 2018

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018	31/12/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	6 223 216.65	6 039 743.77
<u>Montant net du chiffre d'affaires</u>	6 223 216.65	6 039 743.77
Production stockée		
Production Immobilisée		
Subventions d'exploitation	359 924.36	354 028.46
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	149 100.46	114 005.23
Autres produits	18 428.11	17 537.97
<b>Total 1</b>	<b>6 750 669.58</b>	<b>6 525 315.43</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stocks		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stocks		
Autres achats et charges externes	916 758.33	914 781.42
Impôts, taxes et versements assimilés	378 405.00	344 437.49
Salaires et traitements	3 510 018.93	3 375 954.10
Charges sociales	1 493 544.78	1 410 942.99
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	234 703.98	238 649.11
Dotations aux provisions sur Immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions sur risques et charges	35 595.62	96 501.70
Autres charges	31 733.33	28 569.65
<b>Total 2</b>	<b>6 600 759.97</b>	<b>6 409 836.46</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>	<b>149 909.61</b>	<b>115 478.97</b>
Quotes-parts sur opérations faites en commun : bénéfice ou perte transférée (3)		
Quotes-parts sur opérations faites en commun : perte ou bénéfice transféré (4)		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 458.65	5 261.73
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 694.24	10 016.29
<b>Total 5</b>	<b>14 152.89</b>	<b>15 278.02</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	68 368.41	70 678.49
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total 6</b>	<b>68 368.41</b>	<b>70 678.49</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (5-6)</b>	<b>-54 215.52</b>	<b>-55 400.47</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)</b>	<b>95 694.09</b>	<b>60 078.50</b>


  
**AINDEX**  
 Commissaire aux Comptes

## Comptes annuels 2018

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018	31/12/2017
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	45 378.91	130 042.31
Produits exceptionnels sur opération de capital		
Reprises sur provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	81 319.30	29 822.10
Transferts de charges		
<b>Total 7</b>	126 698.21	159 864.41
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	5 624.38	4 872.98
Charges exceptionnelles sur opération de capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Engagement à réaliser sur ressources affectées	97 750.43	76 456.70
<b>Total 8</b>	103 374.81	81 329.68
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)</b>	23 323.40	78 534.73
Participation des salariés aux résultats (9)		
Impôts sur les bénéfices (10)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)</b>	6 891 520.68	6 700 457.86
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)</b>	6 772 503.19	6 561 844.63
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	119 017.49	138 613.23

AINDEX  
Commissaire aux Comptes



## **ANNEXE**

**U.D.A.F. DE SAONE ET LOIRE**  
**35 ter rue de l'Héritan**  
**CS 90810**  
**71010 MACON CEDEX**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

## **A FAITS MAJEURS**

### **Le projet immobilier à Chalon sur Saône**

Le projet occupera les deux premiers niveaux d'un bâtiment de 3 étages au total.  
Le montant de l'emprunt sollicité est de 2 400 000 euros au taux fixe de 1,32% sur une durée de 255 mois dont 15 mois de différé partiel. Ce qui implique le paiement d'intérêts intercalaires.  
L'emprunt est débloqué au 31 décembre à hauteur de 730K€.

### **La réforme de la participation financière des majeurs**

La réforme du barème a été actée par la loi de Finance 2018 et son application n'a été possible qu'après la parution du décret du 31 août 2018.

Un coût de référence a été calculé, lequel est ensuite pondéré par le statut des personnes :

- la nature de la mesure
- le lieu de vie : domicile ou hébergement
- le niveau des ressources et du patrimoine

Ce qui a changé et vient alourdir la participation des majeurs :

- un critère supplémentaire : la conversion du domicile si la personne est en structure d'hébergement
- une revalorisation du taux appliqué à chaque tranche de revenus
- une nouvelle tranche comprise entre l'AAH et le SMIC



<b>Niveau de ressources des personnes</b>	<b>Base de calcul</b>	<b>Ancien barème Taux de participation</b>	<b>Nouveau barème Taux de participation</b>
Personnes ayant un niveau de ressources inférieur ou égal à AAH	Exonération de participation		
Personnes ayant un niveau de ressources supérieur à AAH	]0 - AAH]	0%	0,60%
	]AAH - SMIC]	7%	8,50%
	]SMIC - 2,5 SMIC]	15%	20%
	]2,5 SMIC - 6 SMIC]	2%	3%

## **B PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément :

- au Plan Comptable 2000 portant rattachement à l'Arrêté Interministériel du 27/04/1982 et au Décret du 29/11/1983 relatifs au Plan Comptable Général, assortis des

adaptations spécifiques au Secteur, ainsi qu'au Règlement 99.01 du 16/02/1999 du Comité de Réglementation Comptable et à l'ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

- à la charte UNAF/UDAF 1997
- aux principes comptables de base

Les méthodes d'évaluations retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **Immobilisations**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes et les durées normales d'utilisation précisées au chapitre consacré au bilan annuel.

### **Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

La valeur est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provision pour risques et charges**

Ces provisions concernent la provision retraite

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Age de départ en retraite : 62 ans

Nature du départ en retraite : volontaire

Table de mortalité : TH 00/02 décalée (Hommes), TF 00/02 (Femmes).

Taux évolution des salaires : 0%

Taux d'actualisation : 3 %

Turn over : aucun

Charges patronales : Personnes Agées 54,94 %

AGBF 55,86 %

Majeurs Protégés 49,25 %

Institution 45,79 %

De plus, il existe un litige prud'homale qui a été comptabilisé en fonction du risque estimé.

### **Comptes individuels**

Conformément à la réponse de la CNEC 2001.31 et relative à l'intégration des comptes des mandants dans une Association tutélaire, les comptes bancaires des protégés sont intégrés aux comptes annuels de l'Association.

## **C NOTES SUR LE BILAN :**

**C-1 BILAN ACTIF :**

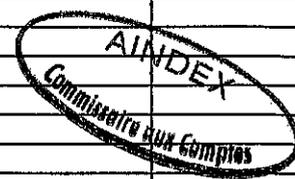
**AMORTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS**

**AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION**

	Mode d'Amortissement	Durée moyenne	Taux
LOGICIEL	Linéaire	De 3 à 4 ans	25%-33%
CONSTRUCTIONS	Linéaire	De 10 à 40 ans	2,5%-10%
AGENCEMENTS	Linéaire	De 10 à 40 ans	2,5%-10%
MATERIELS ET OUTILLAGES	Linéaire	10 ans	10%
MATERIELS INFORMATIQUES	Linéaire	4 ans	25%
MATERIELS DE BUREAU	Linéaire	De 2 à 10 ans	10%-50%
MOBILIER	Linéaire	10 ans	10%

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS 2018**

Immobilisations	Valeur Brute des Immo Début ex	Acquisitions et Apports	Cessions et Mises Hors Services	Virements Poste à Poste	Valeur Brute des Immo à Fin ex
Frais établissements TOTAL I					
Autres immobilisations Inc TOTAL II	178 702 €	0 €	0 €	0 €	178 702 €
Terrains :					
=> sur sol propres					
Agencement & Aménag. des Terrains	3 €				3 €
Constructions :	3 405 702 €	20 034 €			3 425 736 €
=> sur sol d'autrui					
=> Inst générales agencements					
=> Aménagement des constructions	1 261 768 €				1 261 768 €
Installations Techn mat et Outillage					
Autres : Install générales, agencements	16 789 €				16 789 €
Immobilisations, aménagements divers					
Corporelles :					
=> Matériel de transport	6 461 €		6 461 €		0 €
=> Mat bureau et informatique	796 655 €	16 148 €			812 803 €
Immobilisations corporelles en cours	15 179 €	2 395 €	576 €		16 998 €
Avances et acomptes		771 123 €			771 123 €
TOTAL III	5 502 557 €	809 700 €	7 037 €	0 €	6 305 221 €
Part et créances ratt à des participations	41 192 €	199 800 €			240 992 €
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immob financières	18 823 €			449 €	18 374 €
TOTAL IV	60 015 €	199 800 €	0 €	0 €	259 366 €
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV )</b>	<b>5 741 274 €</b>	<b>1 009 500 €</b>	<b>7 037 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 743 738 €</b>



**TABLEAU DE MOUVEMENT DES AMORTISSEMENTS 2018**

Immobilisations	Montant des Amts début ex	Augmentations dot de l'ex	Diminution amort aff et sortie act et reprise	Virements Poste à Poste	Montant des amts à fin de l'ex
Frais établissements TOTAL I					
Autres immobilisations incorp. TOTAL II	172 239 €	5 222 €			177 461 €
Agencement & Aménag. des Terrains	3 €				3 €
Constructions :					
=> sur sol propres	266 557 €				266 557 €
=> sur sol d'autrui					
=> Inst générales agencements					
=> Aménagement des constructions	1 435 464 €	202 137 €			1 637 601 €
Installations Techn mat et Outillage					
Autres immobilisations corporelles :					
=> Inst générales agencements	16 361 €	317 €			16 678 €
=> Aménagement divers					
=> Matériel de transport	6 461 €		6 461 €		0 €
=> Mat bureau et informatique	724 669 €	27 029 €			751 698 €
TOTAL III	2 449 515 €	229 482 €	6 461 €		2 672 536 €
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>2 621 754 €</b>	<b>234 704 €</b>	<b>6 461 €</b>		<b>2 849 997 €</b>

## ACTIF CIRCULANT

Toutes les créances ont des échéances inférieures à un an.

### ACTIF CIRCULANT - FACTURES A ETABLIR

Les factures à établir pour 206 euros se répartissent comme suit :

	UDAF
Factures à établir	206 €



### ACTIF CIRCULANT - PRODUIT A RECEVOIR

Les produits à recevoir pour 176 913 euros se répartissent comme suit :

	PA/PH	UDAF	AGBF	PJM	TOTAL
Produits à recevoir	6 €	62 379 €	44 €	114 484 €	176 913 €

### ACTIF CIRCULANT - CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance pour 16 697 euros se répartissent comme suit :

	PA/PH	UDAF	AGBF	PJM	TOTAL
Charges constatées d'avance	112 €	408 €	1 022 €	15 155 €	16 697 €

Ce sont des charges de gestion courante

**ACTIF CIRCULANT - COMPTES INDIVIDUELS**

		Comptes Fonctionnement	Comptes Carte	Comptes Individuels	Comptes Titre	Totaux
<b>Montant</b>	2017	16 112 783 €	342 031 €	53 713 448 €	52 188 837 €	122 357 099 €
	2018	16 692 291 €	332 417 €	54 089 448 €	57 083 528 €	128 197 685 €
<b>Nbre de comptes</b>	2017	3 050	2 270	6 929	2 338	14 587
	2018	3 062	2 243	7 064	2 369	14 738
<b>TPS ADULTE</b>	2017	-	-	-	-	-
	2018	-	-	-	-	-
<b>Tutelle Ad Hoc Administration Ad Hoc</b>	2017	-	-	7	2	9
	2018	-	-	9	-	12
<b>Curatelle Ad Hoc</b>	2017	-	-	-	-	-
	2018	-	-	1	1	2
<b>Curatelle 472</b>	2017	1 802	1 498	1 727	618	5 645
	2018	1 817	1 483	1 738	633	5 671
<b>AGBF</b>	2017	-	9	3	-	12
	2018	-	7	1	-	8
<b>MAJ</b>	2017	34	10	5	-	49
	2018	25	9	5	1	40
<b>Mandat spécial</b>	2017	37	15	48	25	125
	2018	31	6	49	25	111
<b>Tutelle</b>	2017	1 086	640	1 046	440	3 212
	2018	1 078	634	1 046	441	3 199
<b>Tutelle aux biens</b>	2017	24	11	26	16	77
	2018	27	12	27	15	81
<b>Tutelle à la personne</b>	2017	-	-	-	-	-
	2018	1	-	1	1	3
<b>Curatelle renforcée aux biens</b>	2017	43	31	41	15	130
	2018	48	36	47	18	149
<b>Curatelle 472 aménagée</b>	2017	18	16	17	4	55
	2018	24	21	24	6	75
<b>Curatelle simple aux biens</b>	2017	3	3	9	5	20
	2018	7	6	19	10	42
<b>Curatelle simple aménagée</b>	2017	-	-	-	-	-
	2018	-	-	1	1	2
<b>Co-Tuteur</b>	2017	2	1	3	1	7
	2018	1	-	2	1	4
<b>Co-Curateur</b>	2017	-	-	1	1	2
	2018	2	-	3	1	6
<b>Co-Tutelle aux biens</b>	2017	-	-	-	-	-
	2018	1	-	1	-	2
<b>Subrogré Curateur</b>	2017	-	-	-	-	-
	2018	-	-	-	-	-
<b>Subrogré Tuteur</b>	2017	-	-	-	-	-
	2018	-	-	-	-	-
<b>Tutelle sur mineur</b>	2017	-	-	3	1	4
	2018	-	-	5	1	6

AINDEX  
Commissaire aux Comptes

## C-2 BILAN PASSIF

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

#### TABLEAU DES PROVISIONS ANNEE 2018

	DEBUT EXERCICE	IMPUTATION SUR FONDS PROPRES	DOTATION	REPRISES	FIN EXERCICE
Provisions pour indemnités de départ en retraite	1 026 166 €		34 805 €	57 771 €	1 003 200 €
Provisions pour remise en état des véhicules	7 570 €		790 €		8 360 €
Provisions pour risques	14 762 €				14 762 €
Provisions pour litiges	81 456 €			25 387 €	56 069 €
Autres provisions pour risques	168 033 €				168 033 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 297 987 €</b>		<b>35 596 €</b>	<b>83 159 €</b>	<b>1 250 424 €</b>

### DETTES FINANCIERES

	Montant Brut	Dû à 1an au plus	Dû entre 1 et 5 ans	Dû à plus de 5 ans
<b>DETTES FINANCIERES :</b>				
Emprunt BFCC MACON	1 487 860 €	78 475 €	428 913 €	980 472 €
Emprunt BFCC CHAROLLES	689 907 €	20 987 €	114 709 €	554 211 €
Emprunt CACE CHALON SUR SAONE	730 560 €	0 €	532 671 €	197 889 €
Intérêts courus	12 508 €	11 981 €		
	<b>2 920 835 €</b>	<b>111 443 €</b>	<b>1 076 293 €</b>	<b>1 732 572 €</b>

### AUTRES DETTES

Toutes les dettes, autres que financières sont d'échéance inférieure à un an.  
Les dettes fiscales et sociales se montent à 862 638,16 euros.  
Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se montent à 138 800 euros.

### CHARGES A PAYER

Les détails des charges à payer sont les suivants :

DETAIL	UDAF	P.AGEES	AGBF	MP	TOTAL
Factures à recevoir	5 254 €	274 €	1 429 €	71 376 €	78 333 €
Congés Payés	13 441 €	3 852 €	15 658 €	321 356 €	354 308 €
Charges soc/cp	5 593 €	1 905 €	7 626 €	142 168 €	157 291 €
Charges fiscales/cp	562 €	212 €	1 121 €	16 100 €	17 995 €
Autres charges à payer				36 761 €	36 761 €
Effort construction	495 €	163 €	770 €	13 881 €	15 309 €
Cotisations adhérents (468 600)	724 €				724 €

### PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Néant



**D NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**Détail des transfert de charges**

791 2	P.AGÉES	AGBF	MP	UDAF	TOTAL
ANNEE 2018					
Prudent Paul			4 707,99 €		4 707,99 €
ONYX Informatique Commission vente logiciel Elips		31,20 €	1 168,80 €		1 200,00 €
UNAF-Rbt frais Méty			371,40 €		371,40 €
AG2R-IJ Sausseau			1 698,97 €		1 698,97 €
AG2R-IJ Lormet			207,36 €		207,36 €
UNAF-Rbt frais Angaramo				217,30 €	217,30 €
URAF-Rbt fournitures administratives Forum santé mentale			158,07 €		158,07 €
LORMET Jessica-vente véhicule de service				1 000,00 €	1 000,00 €
MJC location de salle				500,00 €	500,00 €
UNAF Rbt frais Lafontaine journée évaluation	0,77 €	2,94 €	298,70 €	4,29 €	306,70 €
La croisée des chemins PCB				70,00 €	70,00 €
Régie de quartier de Chalon PCB				140,00 €	140,00 €
SHAM Dégât des eaux	5,71 €	44,14 €	520,23 €	18,42 €	588,50 €
SHAM Dégât des eaux			200,00 €		200,00 €
AGRR PCB				9 000,00 €	9 000,00 €
Mission locale Louhans PCB				312,50 €	312,50 €
Mutualité Française PCB				100,00 €	100,00 €
CE Alsthom PCB				150,00 €	150,00 €
CE UDAF Affranchissements				206,14 €	206,14 €
GEAID Salaires				32 561,20 €	32 561,20 €
UNIFAF Rbt salaires			9 723,08 €	2 522,54 €	12 245,62 €
	6,48 €	78,28 €	19 054,60 €	46 802,39 €	65 941,75 €

## VARIATION FONDS PROPRES

suite à l'application du règlement 99-01 et à l'élimination des comptes réciproques les fonds propres ont varié de la façon suivante :

FONDS PROPRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	
Avant répartition du résultat (hors fonds dédiés)	1 637 720 €
VARIATION DE L'EXERCICE (+ ou -)	
Impact du changement de méthode	
Résultat de l'exercice (Excédent ou déficit)	119 018 €
FONDS PROPRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Avant répartition du résultat	1 756 738 €



## DECOMPOSITION DU RESULTAT

DOSSIERS	SERVICES	CHARGES	PRODUITS	RESULTAT		
				Année 2018	Année 2017	VARIATION
1	ACTION FAMILIALE	466 357 €	515 748 €	49 391 €	60 080 €	-10 689 €
3	A.F.P.A.P.H	64 690 €	64 521 €	-169 €	1 905 €	-2 074 €
7	M.J.A.G.B.F	318 409 €	330 955 €	12 547 €	23 872 €	-11 325 €
8	P.J.M	5 923 047 €	5 980 296 €	57 249 €	52 756 €	4 493 €
10	CENTRALISATION			119 018 €	138 612 €	-19 595 €

	Action Familiale	A.F.P.A.H	M.J.A.G.B.F	P.J.M	TOTAL
Produits	515 748 €	64 521 €	330 955 €	5 980 296 €	6 891 521 €
Charges	-466 357 €	-64 690 €	-318 409 €	-5 923 047 €	-6 772 503 €
Résultat du service	49 391 €	-169 €	12 547 €	57 249 €	119 017 €
Charges non opposables				11 327 €	11 327 €
Tableau de passage	-2 375 €	-707 €	-2 972 €	-67 152 €	-73 206 €
Résultat net	47 016 €	-876 €	9 575 €	1 424 €	57 138 €
Résultat compte administratif	47 016 €	-876 €	9 575 €	1 424 €	57 138 €

## E AUTRES INFORMATIONS

## Ventilation de l'effectif moyen de l'exercice

Renseignements en E.T.P tels qu'ils ressortent de l'état du personnel

Catégories	Cadres	Employés	Travailleurs sociaux Délégués Tutelle	Autres personnels	Total
Institution	0,87	0,67	1,10	-	2,64
A.G.B.F	0,74	1,17	2,50	-	4,41
TE-CE	11,26	41,47	49,60	-	102,33
P.Agées	0,09	0,30	0,80	-	1,19
Total	12,96	43,61	54,00	-	110,57



### Engagement hors bilan

#### Pour le bâtiment de Mâcon:

Subrogation dans le privilège de vendeur avec réserve de l'action résolutoire et inscription de privilège de prêteur de deniers sans concurrence, à hauteur de 1 591 285,00 euros.  
Hypothèque conventionnelle complémentaire sans concurrence, à hauteur de 608 715,00 euros.

#### Pour le bâtiment de Charolles :

Hypothèque conventionnelle de rang courant, sans concurrence, à hauteur de 725 183,00 euros.

Ces garanties concernent les prêts effectués auprès du Crédit Coopératif

### Rémunération des trois plus haut cadres dirigeants

En vertu de l'article 20 de la loi n° 2006-586, l'association est tenue de publier la rémunération de ses trois plus hauts cadres dirigeants. Compte tenu du fait que cette mention reviendrait à indiquer le salaire d'une seule personne, cette information n'est pas communiquée.